

Luxembourg, le 18 août 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement et à Madame la Ministre de la Santé:

« Le ministère de la Santé a publié un communiqué le 14 août 2017 déconseillant la baignade dans la Moselle à cause d'une forte concentration de cyanobactéries (algues bleues). Le 31 août 2016, le ministère du Développement durable et des Infrastructures avait publié un communiqué semblable déconseillant la baignade dans le Lac de la Haute-Sûre pour la même raison.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement et à Madame la Ministre de la Santé :

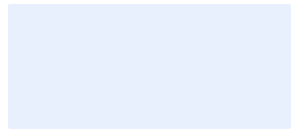
- *Dans sa réponse du 14 octobre 2016 à la question parlementaire n°2383 des députés André Bauler et du soussigné, Madame la Ministre de l'Environnement avait annoncé vouloir mettre en place une procédure d'alerte et de suivi pour pouvoir mieux réagir aux évolutions des niveaux d'efflorescences. Est-ce qu'une telle procédure a été mise en place entre temps? Dans l'affirmative, quelles mesures sont prévues lors du déclenchement d'une telle procédure ?*
- *Quel est le niveau actuel des cyanobactéries dans l'eau du Lac de la Haute-Sûre? Existe-t-il un risque qu'une interdiction de baignade comme celle actuellement en vigueur pour la Moselle devra également être prononcée sous peu ?*
- *En 2016, le ministère du Développement durable et des Infrastructures avait aussi déconseillé de consommer des poissons issus du Lac de la Haute-Sûre. Selon mes informations, une telle interdiction n'a pas encore été prononcée pour les poissons issus de la Moselle. Est-ce que le ministère de la Santé compte interdire la consommation des poissons de la Moselle ?*
- *Quelles sont les raisons ayant provoqué la prolifération massive des algues bleues dans la Moselle ? Par quels moyens ce problème peut être évité à l'avenir ?»*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député